

Activités	Premier tour 8 mars 2026	Second tour 29 mars 2026
a) Demande de mode de scrutin proportionnel pour l'élection au conseil communal (art. 62 al. 1 LEDP)	Vendredi 23 janvier 2026, à 12 heures	---
b) Dépôt des listes électorales auprès du secrétariat communal (système majoritaire – art. 84 LEDP / système proportionnel – art. 64 LEDP)	Lundi 26 janvier 2026, à 12 heures	---
c) Remplacement des candidatures éliminées d'office, rectification de la désignation des personnes candidates, suppression des défauts (art. 57 al. 2 LEDP)	Lundi 2 février 2026, à 12 heures	---
d) Retrait des candidatures pour le second tour (art. 91 al. 1 LEDP)	---	Mercredi 11 mars 2026, à 12 heures
e) Présentation des candidatures de remplacement (art. 91 al. 2 LEDP)	---	Vendredi 13 mars 2026, à 12 heures
f) Mise au point des candidatures de remplacement (art. 91 al. 3 LEDP)	---	Vendredi 13 mars 2026, à 18 heures
g) Réception du matériel électoral (art. 12 al. 1 et 2 LEDP)	Jeudi 26 février 2026	Mardi 24 mars 2026
h) Clôture du registre électoral (art. 4 al. 2 LEDP)	Mardi 3 mars 2026, à 12 heures	Mardi 24 mars 2026, à 12 heures
i) Scrutin	Dimanche 8 mars 2026	Dimanche 29 mars 2026
j) Affichage des résultats au pilier public (art. 28 LEDP)	Immédiatement après la communication d'un exemplaire du procès-verbal au préfet ou à la préfète	
k) Recours auprès du Tribunal cantonal (art. 150 al. 1 et art. 152 al. 2 LEDP)	Dans le délai de dix jours dès l'affichage des résultats au pilier public	
l) Assermentation par le préfet ou la préfète (art. 94 al. 3 LEDP)	Sarine 25 avril 2026 conseils communaux 1 ^{er} mai 2026 conseils généraux Singine 25 avril 2026 conseils communaux et conseils généraux Gruyère 25 avril 2026 conseils communaux et conseils généraux Lac 25 avril 2026 conseils communaux et conseils généraux Glâne 24 avril 2026 conseils communaux et conseils généraux Broye 25 avril 2026 conseils communaux et conseils généraux Veveyse 25 avril 2026 conseils communaux et conseils généraux	
m) Publication des résultats dans la Feuille officielle par les préfetures	Au plus tard trente jours après l'assermentation	